



LE SITE « ENVOIDARGENT.FR »

Présentation de l'observatoire

En France, pour transférer de l'argent à l'étranger, il existe plusieurs services. Certaines offres montrent une souplesse d'utilisation, un prix plus ou moins compétitif, une rapidité et une sécurité plus ou moins satisfaisante.

Ce site souhaite promouvoir et faciliter les transferts financiers, en particulier dans un objectif de développement économique et social. Il met donc à disposition du public un outil Internet comparateur des services et des tarifs afin d'assister les consommateurs dans leurs choix en fonction des montants qu'ils souhaitent transférer.

5 pays ont été choisis dans le cadre de cette première phase : le Mali, le Sénégal, le Maroc, la Tunisie, les Comores. Une deuxième phase d'extension est prévue prochainement, pour l'Algérie, le Bénin et le Congo.

Les consommateurs, les sociétés de transferts financiers, les établissements bancaires ou les spécialistes des problématiques de transfert financier sont invités à trouver en cet outil un lieu d'expression. L'Observatoire des transferts financiers rendra compte des innovations et de l'actualité des transferts financiers.

Le site est actuellement en cours de remplissage par les banques. Il sera disponible au public dès qu'un nombre suffisant d'informations sera disponible.

Méthodologie

Ce site, destiné à l'information du public, est une initiative expérimentale. Les données présentées, non exhaustives et sur un échantillon pays, seront complétées au fur et à mesure de l'évolution du site, en partenariat avec les parties intéressées.

Exhaustivité : L'objectif de ce site Internet ne peut être de recenser tous les services existants.

En effet, les prestataires de transferts financiers qui le souhaitent, signent une convention avec le ministère de l'Economie, des finances et de l'Emploi et mettent ensuite à jour les informations de transfert.

Les fournisseurs de service de transferts financiers informeront donc le site des évolutions tarifaires ou des offres de services de plein gré, en vue d'une information du public transparente et complète.

Par ailleurs, le périmètre du site concerne uniquement l'émission et exclut de son champ les éventuelles commissions prélevées à la réception par un opérateur, les taux de changes appliqués et ne traite pas de l'accessibilité des guichets de réception.

Indépendance : L'observatoire sur les transferts financiers pourra se prévaloir d'une indépendance totale car il ne fera la promotion d'aucun produit financier : il n'aura donc aucun intérêt à recommander ou déconseiller tel ou tel produit.